

**AVIS PUBLIC  
PROJET DE RÈGLEMENT 2807-2021-1  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2807-2021-1**

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 179-2021, à sa séance du 3 mai 2021, le projet de règlement 2807-2021-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012 concernant l'implantation d'un projet d'ensemble dans la zone rurale Oc01B sur le chemin de Georgeville.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Zone existante concernée</b>
<b>2</b>	D'ajouter la zone rurale Oc01B sur le chemin de Georgeville, comme territoire assujéti au règlement.	Oc01B
<b>3</b>	De rendre admissible dans la zone rurale Oc01B sur le chemin de Georgeville, l'implantation d'un projet d'ensemble dans la zone, contingenté à 1 seul projet dans la zone.	Oc01B
<b>4</b>	D'ajouter le contenu minimal des documents exigés, pour l'implantation d'un projet d'ensemble dans la zone rurale Oc01B.	Oc01B
<b>5</b>	De prévoir les critères d'évaluation pour l'implantation d'un projet d'ensemble, dans la zone rurale Oc01B sur le chemin de Georgeville.	Oc01B

Ce projet de règlement concerne la zone Oc01B.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **20 mai 2021, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Centre des services techniques Planification et développement du territoire à l'attention de Mme Mélissa Charbonneau, coordonnatrice, Division urbanisme, Ville de Magog, 520, rue Saint-Luc, Magog (Québec) J1X 2X1, par la chute à courrier à la même adresse ou encore par courriel à [m.charbonneau@ville.magog.qc.ca](mailto:m.charbonneau@ville.magog.qc.ca) et être reçus au plus tard le **jeudi 20 mai 2021, à 16 h 30**. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Le nom de la personne et la nature de son commentaire apparaîtront au compte-rendu de la consultation écrite qui sera déposé en séance du conseil et qui sera publié sur le site internet de la Ville de Magog.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Une présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Les plans de la zone concernée sont joints au présent avis.

Donné à Magog, le 5 mai 2021.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe